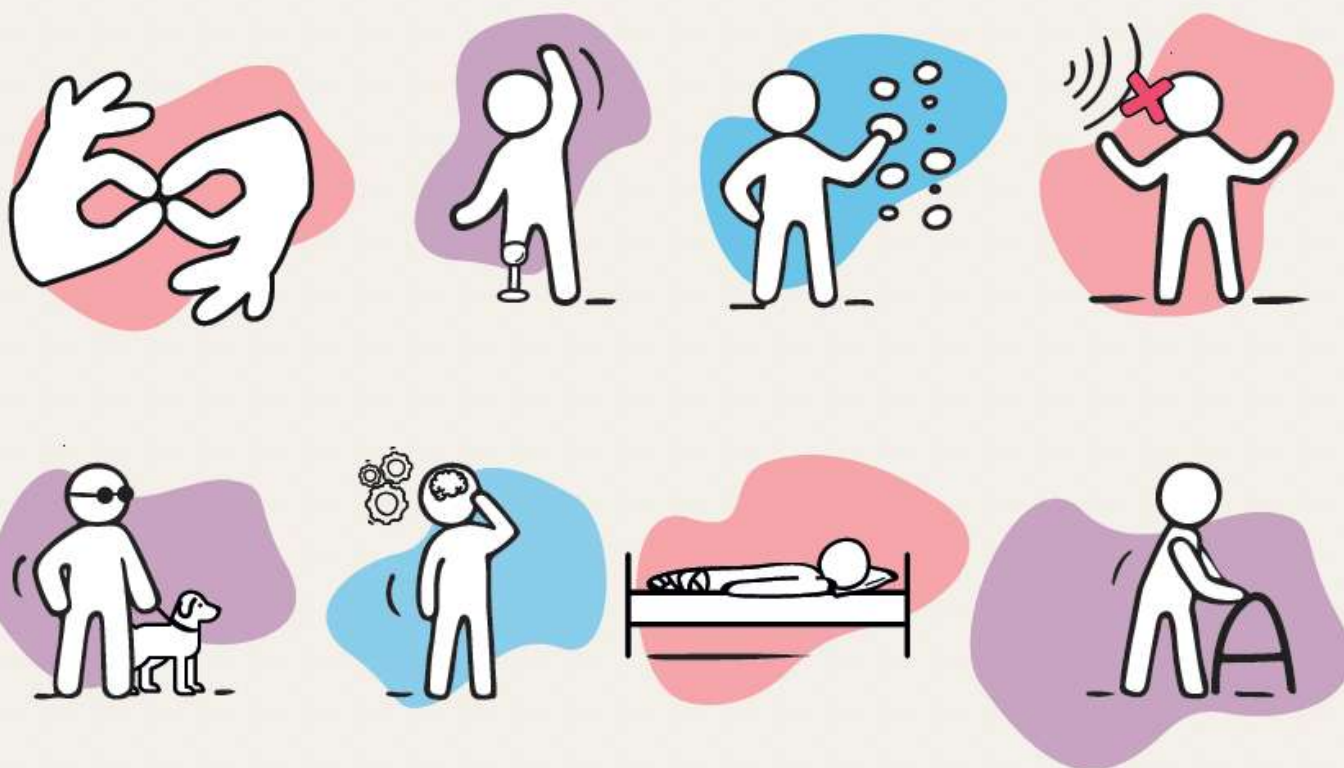


LE GUIDE DE SENSIBILISATION AU HANDICAP

À DESTINATION DES ALTERNANTS
DE L'IFCV



SOMMAIRE

INTRODUCTION	4
Handicap et formation en alternance.....	5
Les aides financières.....	7
Votre référent handicap.....	8
PARTIE 1 NOTIONS CLÉS AUTOUR DU HANDICAP	6
Quelques chiffres clés	9
Des stéréotypes à combattre.....	10
Loi Handicap, mettons-la en place pour que chacun trouve sa place !.....	11
Un handicap peut ne pas en être un selon le contexte ou l'environnement.....	11
Les typologies de handicap.....	12
PARTIE 2 L'ACCUEIL ET L'ACCOMPAGNEMENT	13
Un objectif commun, un chemin différent pour chacun	13
Quels sont les signes d'alerte ?.....	14
J'adopte une posture bienveillante.....	16
Les bonnes pratiques	17
En amont de la formation.....	17
Pendant la formation.....	21
Pendant la période en entreprise.....	22
Pendant l'examen.....	23
Zoom sur les troubles spécifiques	24
Dyscalculie et dysgraphie.....	24
Dyslexie et dysorthographe.....	25
Dyspraxie et bipolarité	26
Déficience visuelle et déficience auditive.....	27
Déficience intellectuelle et handicap moteur.....	28
Autisme de haut niveau de fonctionnement.....	29
PARTIE 3 PANORAMA DES ACTEURS ET DES AIDES MOBILISABLES	30

INTRODUCTION

L'accès à la formation constitue un levier majeur d'accès à l'emploi et au développement de l'employabilité.

Les personnes en situation de handicap connaissent, parfois :

- Des difficultés d'accès et de retour à l'emploi plus importantes que les valides,
- Un accès à la formation moindre que les valides.

En tant qu'acteur majeur sur le champ du handicap, l'AGEFIPH met en oeuvre un service de « Ressources Handicap Formation » (RHF). Ce programme est destiné aux organismes de formation/CFA, aux acteurs de l'orientation (Service Public Régional de l'Orientation), aux acteurs de l'insertion et aux organismes de formation de la région ainsi qu'à l'ensemble des acteurs de l'orientation (Service Public Régional de l'Orientation) et de l'insertion.

Le service RHF accompagne les Référents Handicap et les équipes pédagogiques pour une meilleure prise en compte du handicap en formation notamment au travers de la mise en oeuvre des indicateurs de la certification Qualiopi.

Dans ce contexte, ce guide, fondé sur le partage d'expériences et de bonnes pratiques, a été construit avec des professionnels déjà engagés dans des établissements où les questions d'accueil, d'inclusion des personnes en situation de handicap sont une priorité.

Il a vocation à sensibiliser, informer et soutenir les actions des organismes de formation dans la mise en oeuvre d'une politique handi-accueillante.

HANDICAP ET FORMATION EN ALTERNANCE

Un étudiant intégrant l'IFCV en alternance devient un apprenti s'il est sous contrat d'apprentissage, ou un salarié, s'il est sous contrat de professionnalisation.

L'alternance est un réel avantage qui facilite le recrutement et l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap.

L'IFCV vous accompagne notamment dans les secteurs de la finance, du commerce et de la sécurité, qui requièrent des compétences spécifiques.

En contrat d'apprentissage ou de professionnalisation, les entreprises recrutent et forment des alternants dont les compétences répondent directement à leurs besoins. Pour les personnes en situation de handicap, l'alternance est une force car elle permet d'apprendre un métier en situation concrète, de mettre un pied dans l'entreprise tout en étant accompagné et en acquérant une expérience professionnelle et formatrice. L'alternance donne également accès à des avantages tels qu'un salaire et une protection sociale.

L'embauche de personnes en situation de handicap a des effets positifs sur tout le monde et sur le travail collectif : tuteurs et maîtres d'apprentissage sont valorisés, la solidarité se développe dans l'équipe et le regard porté sur le handicap change.

Afin de trouver votre entreprise d'accueil, vous pouvez vous faire accompagner par Cap emploi, CIO, mission locale, Pôle emploi, le réseau Information Jeudi ou encore CIDJ. Ces organismes diffusent des offres d'emploi, disposent de conseillers qui sont là pour vous aider dans vos recherches. Également, vous pouvez prendre contact avec des associations comme Arpejeh ou Tremplin, qui sont en contact avec de nombreuses entreprises à la recherche d'alternants.

La Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) délivre une Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH), qui atteste d'une situation de handicap. Il s'agit d'une décision administrative permettant de disposer d'aides spécifiques et d'un tiers-temps. Cette reconnaissance est délivrée pour de nombreuses pathologies ou après un accident et doit être demandée à la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) de la MDPH.

Pour ce faire, il suffit de déposer une demande auprès de la MDPH du lieu de votre résidence et remplir le formulaire Cerfa, téléchargeable sur ce site : <https://travail-emploi.gouv.fr/emploi/emploi-et-handicap/rqth>.

Vous aurez également besoin d'un certificat médical. Toutefois, la demande peut être réalisée par vous-même ou par votre représentant légal. La RQTH est accordée pour une durée déterminée, ce sera donc à vous de renouveler la demande si nécessaire.

Concrètement, la MDPH :

- Informe et accompagne les personnes handicapées et leurs familles dès l'annonce du handicap.
- Réalise et diffuse sur leur site internet un livret d'information sur les droits des personnes handicapées et sur la lutte contre la maltraitance.
- Pour les appels d'urgence, elle met à disposition de la personne handicapée et de sa famille un numéro téléphonique gratuit.

Effectuer cette reconnaissance vous apportera différents avantages :

Vous pourrez accéder à d'avantages d'opportunités professionnelles, auprès d'entreprises du secteur privé, public... et également accéder aux établissements et services d'aide par le travail (ÉSAT). Vous pourrez aussi obtenir des bénéfices d'aménagements d'horaires, de postes, bénéficier de règles particulières en cas de rupture de contrat de travail, d'accéder à une réadaptation professionnelle ou encore de bénéficier d'aides de l'AGEFIPH ou le FIPHFP par exemple.

L'AGEFIPH et le FIPHFP informent et proposent des aides financières dans le but de favoriser l'insertion professionnelle et le maintien de l'emploi des personnes en situation de handicap.

Retrouvez plus d'informations sur leur site : <https://www.agefiph.fr> et <http://www.fiphfp.fr>.

L'alternant peut également faire déterminer son taux d'incapacité et ainsi obtenir une carte d'invalidité qui permet de bénéficier de certains avantages (priorité pour les affectations, aménagements de poste de travail, de l'emploi du temps, achats de matériels spécifiques, conditions avantageuses de départ à la retraite, chèques vacances, formations adaptées...). Le délai peut être parfois long, de plusieurs mois, il faut alors commencer sa démarche suffisamment à l'avance, en s'adressant au médecin conseil de l'Assurance maladie.

Retrouvez plus d'informations sur les sites monparcourshandicap.gouv.fr et

LES AIDES FINANCIÈRES

Si vous êtes en situation de handicap, différentes aides peuvent vous être attribuées si vous en fait la demande.

La Prestation de Compensation du Handicap (PCH)

Depuis septembre 2008, cette aide peut être demandée auprès de la Maison Départementale du Handicap (MDPH) du lieu de résidence de l'étudiant handicapé. Elle est destinée à la prise en charge des dépenses en relation avec le handicap (qu'il s'agisse d'une aide humaine, technique, ou spécifique comme l'aménagement d'un logement, un véhicule, des aides animalières...) et son montant varie selon les besoins. Pour les étudiants handicapés de plus de 20 ans, les parents sont tenus de percevoir au préalable l'Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé (AEEH).

LA RÉFÉRENTE HANDICAP

Le Groupe IFCV dispose d'une référente handicap, Nina TORRENTE, joignable par téléphone : 01.79.62.05.04 ou par mail : nina.torrente@ifcv.fr

Son bureau se trouve au 5ème étage du bâtiment RMA (70 rue Marius AUFAN).

En cas d'interrogation ou de problème, l'alternant peut se diriger vers notre référente handicap, son interlocuteur principal, qui veille au bon déroulement de sa formation. Elle joue également le rôle de relais entre l'alternant et les différentes entités de l'école.

L'apprenant bénéficie d'une écoute attentive, d'un accueil et d'un suivi personnalisé durant tout le long de son parcours à l'IFCV.

La référente handicap s'engage également à respecter le caractère confidentiel des échanges avec l'alternant et ne divulgue aucune information le concernant sans son accord.



« Il règne à l'IFCV une ambiance d'entraide et de coopération avec un objectif prioritaire de faciliter la tâche des uns et des autres pour un épanouissement en milieu professionnel.

La mission d'accompagner l'intégration de tous les alternants m'a été confiée. Ce rôle de médiation doit permettre à chacun de transformer sa motivation en réussite : ce qui inclus évidemment les personnes qui peuvent être marquées par certaines différences dues à leur situation de handicap...

Je suis donc là aussi pour pouvoir avec vous gommer ces différences et en faire une force. Je suis convaincu qu'ensemble nous arriverons à trouver les solutions pour que votre parcours de professionnalisation en alternance soit une parfaite réussite. Votre avenir vous appartient, et nous sommes là ensemble, pour en écrire quelques pages. »

PARTIE 1

NOTIONS CLÉS AUTOUR DU HANDICAP

— QUELQUES CHIFFRES CLÉS —

7% des personnes en âge de travailler sont reconnues handicapées (soit 2,8 millions de personnes en France).

35% des personnes en situation de handicap ont un niveau de formation niveau Bac ou plus (vs 52 % sur tout public).

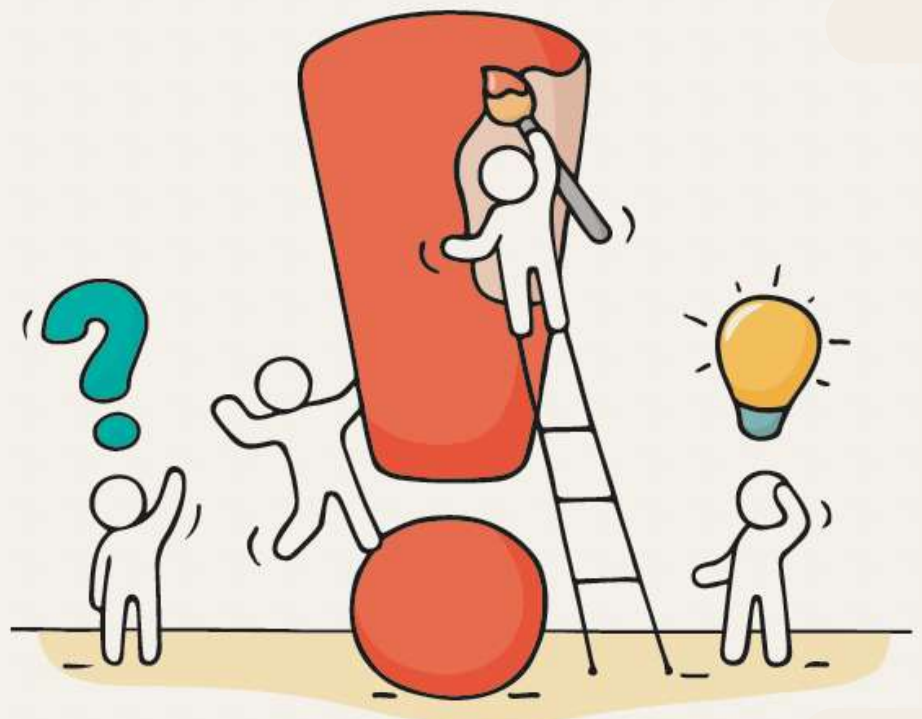
X2

Le taux de chômage des personnes handicapées est 2 fois supérieur à la moyenne nationale (soit 18 %).

80% des personnes en situation de handicap travaillent en milieu ordinaire.

Les établissements de 20 salariés ou plus ont une obligation d'emploi des personnes handicapées de

60%



eSources : Insee – Ministère du travail

DES STÉRÉOTYPES À COMBATTRE

« La majorité des handicaps sont visibles. »

80 % des personnes handicapées ont un handicap non visible (problèmes respiratoires, allergies, maladies infectieuses, cancer...).



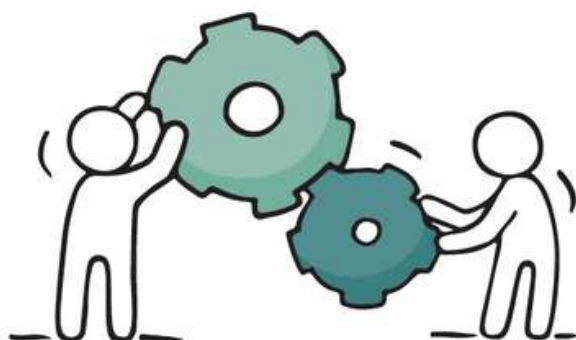
« La plupart des personnes handicapées le sont de naissance. »

85 % des handicaps sont acquis après l'âge de 15 ans.



« La majorité des personnes handicapées souffrant d'un handicap moteur se déplacent en fauteuil roulant. »

Sur les 8 millions de personnes concernées, **5 %** se déplacent en fauteuil.



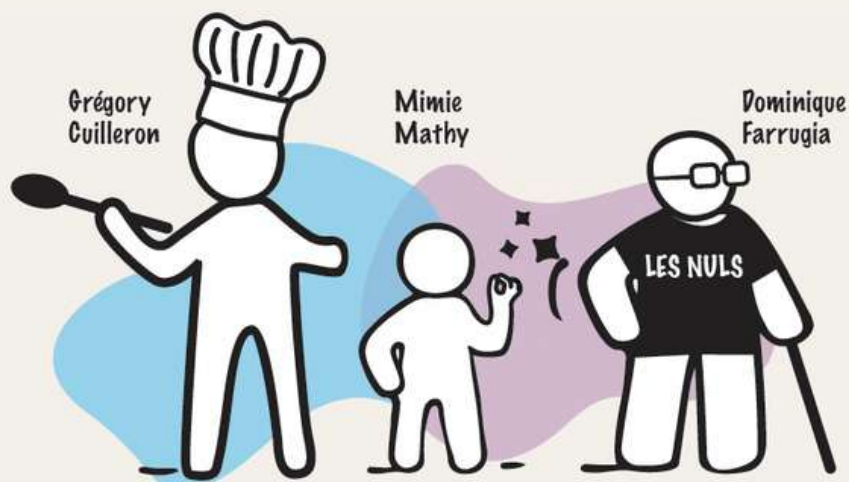
« Travailler avec une personne handicapée nécessite toujours des adaptations de poste. »

Dans seulement **15 %** des cas, il est nécessaire d'aménager le poste d'une personne handicapée.

LOI HANDICAP, METTONS-LA EN PLACE POUR QUE CHACUN TROUVE SA PLACE !

Quel est le point commun entre ces personnalités ?

Ils sont tous des personnages médiatiques, oui, mais pas seulement... Grégory Cuilleron a une atrophie du bras, Mimie Mathy est atteinte de nanisme et Dominique Farrugia est atteint de sclérose en plaque.



Loi du 11 février 2005 « Pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ».

Constitue un handicap : « Toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société, **subie dans un environnement** par une personne en raison d'une **altération** substantielle durable ou définitive d'une ou plusieurs **fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques**, d'un **polyhandicap** ou d'un **trouble de santé invalidant**. » Art.L114. Code de l'action sociale et de la famille.

UN HANDICAP PEUT NE PAS EN ÊTRE UN SELON LE CONTEXTE OU L'ENVIRONNEMENT

Exemple d'une personne dyslexique



En situation de handicap



Pas en situation de handicap

LES TYPOLOGIES DE HANDICAP

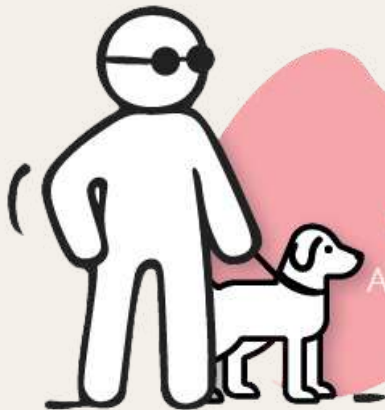
Cognitif / Trouble de l'apprentissage

Dyslexie, Dysorthographe, Dyspraxie, Trouble de l'attention...



Psychique

Phobies, Trouble alimentaire, Dépression, Trouble obsessionnel compulsif, Schizophrénie, Trouble bipolaire...



Sensoriel

Auditif, Visuel...

Moteur

Infirmitté Motrice Cérébrale, Paraplégie...



Maladies invalidantes et/ou dégénératives

Épilepsie, Diabète, Myopathie, Sclérose en plaques, Poliomyélite,...



Mental

Trisomie, Syndrome de l'X fragile...



PARTIE 2

L'ACCUEIL ET L'ACCOMPAGNEMENT

UN ACCOMPAGNEMENT ET UN RELAIS POUR LE CANDIDAT EN SITUATION DE HANDICAP, À CHAQUE ÉTAPE DU PARCOURS DE FORMATION

1

EN AMONT DE LA FORMATION

L'identification des contraintes au regard du projet professionnel et des possibilités d'aménagement.



PENDANT LE PARCOURS DE FORMATION

- Entretiens individualisés
- Conseils sur l'orientation
- Conseils sur les démarches administratives
- Analyse et mise en place des moyens de compensation

2

3

UN ACCOMPAGNEMENT EN ENTREPRISE

Relais pour l'adaptation du poste de travail en lien avec des partenaires : AGEFIPH, CAP EMPLOI, FIPHFP, CARSAT

4

PENDANT LE PARCOURS DE FORMATION

Pendant le parcours de formation et de validation (des moyens de compensation et aménagements à mettre en oeuvre pour l'évaluation, examen, test cf. p17).

Exemple : 1/3 temps supplémentaire, assistance d'un interprète, matériels, logiciels...

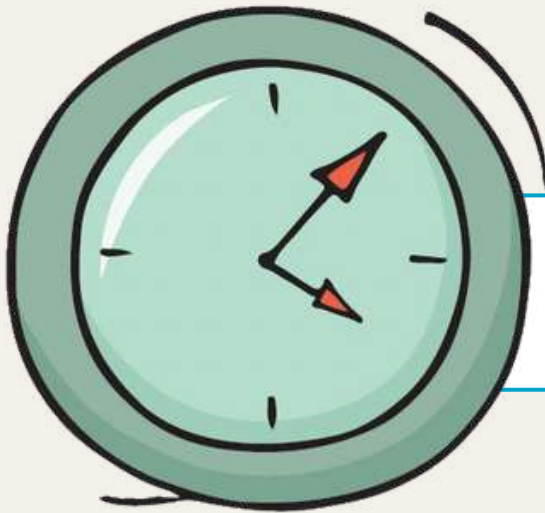
5

UN SUIVI APRÈS LE PARCOURS ADE FORMATION

- Relais auprès du réseau de professionnels pour favoriser l'insertion professionnelle
- Conseils pour le suivi des démarches

UN OBJECTIF COMMUN, UN CHEMIN DIFFÉRENT POUR CHACUN

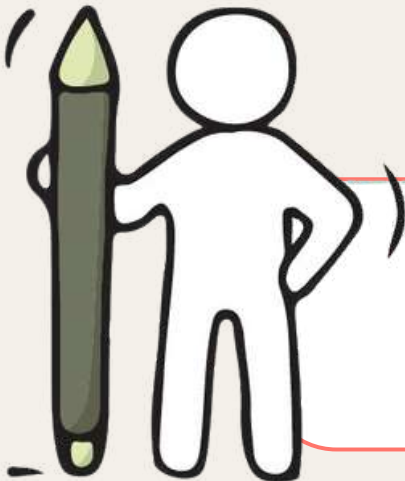
QUELS SONT LES SIGNES D'ALERTE ?



ASSIDUITÉ

Retards, absences...

Un comportement
agité, agressif...



Difficultés à l'écrit, à l'oral,
dans la motricité,
dans la coordination...

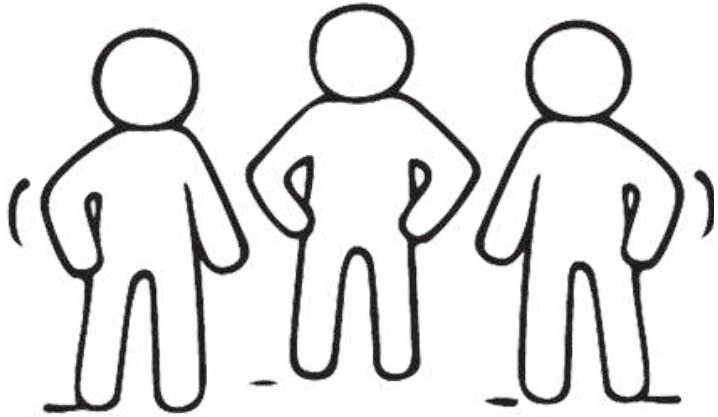
UN OBJECTIF COMMUN, UN CHEMIN DIFFÉRENT POUR CHACUN

QUELS SONT LES SIGNES D'ALERTE ?



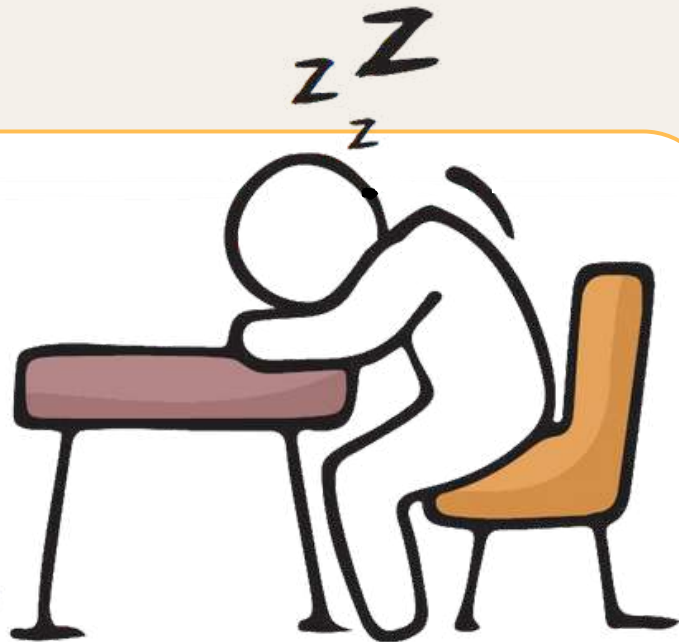
Un repli sur soi, une attitude d'isolement.

Des signaux discrets mais qui méritent d'être explorés.



Changement de comportement ou d'aspect physique :

endormissement, angoisse, exclusion, pleurs, douleurs, prise ou perte de poids...



UN OBJECTIF COMMUN, UN CHEMIN DIFFÉRENT POUR CHACUN

J'ADOpte UNE POSTURE BIENVEILLANTE

«Disposition d'esprit inclinant à la compréhension et à l'indulgence envers autrui.»
Motivation à respecter autrui et agir pour son bien.

**Observer, être attentif
à son public**



**Être calme, empathique,
tolérant, positif et patient**



**Manifester de l'intérêt,
mettre à l'aise, écouter,
laisser parler**

**Questionner, clarifier,
reformuler**



LES BONNES PRATIQUES



EN AMONT DE LA FORMATION



Lien avec le référent handicap de l'IFCV, Jean-Claude RAGACHE

POURQUOI LE FAIRE ?

Prendre connaissance du projet de la personne au travers d'un échange avec le référent handicap de la formation permet de mieux connaître son parcours, identifier ses besoins et les restrictions médicales de la personne.

QUAND LE FAIRE ?

Le lien avec le référent handicap doit être fait le plus en amont possible du début de la formation afin de disposer de temps suffisant pour rencontrer la personne, identifier les compensations nécessaires et le cas échéant les mettre en oeuvre.

COMMENT LE FAIRE ?

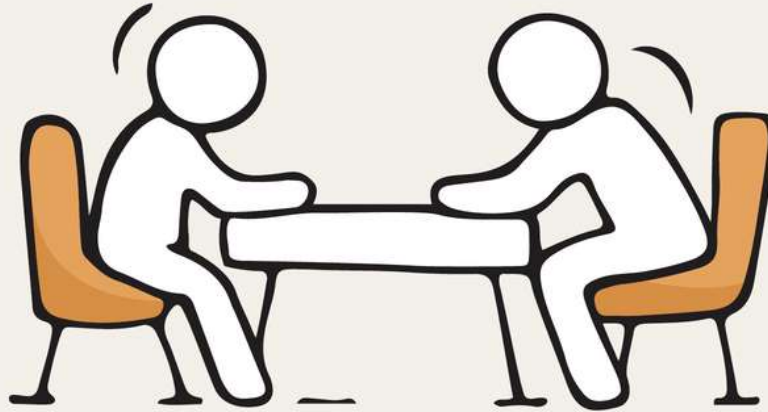
Ce lien peut être facilité par la présence d'une feuille de liaison permettant de recenser certaines informations concernant la personne et son parcours.

Les échanges permettent à la personne de communiquer sur ses besoins et ses restrictions et d'identifier ensemble les compensations à mettre en oeuvre.

LES BONNES PRATIQUES



EN AMONT DE LA FORMATION



ENTRETIEN AVEC LE CANDIDAT

POURQUOI FAIRE ?

Au-delà des informations recueillies par ailleurs, un échange avec la personne permet :

- D'identifier les restrictions de la personne et les moyens de compensation à mettre en place.
- De valider l'adéquation entre son projet de formation et ses restrictions.

QUAND LE FAIRE ?

Cet échange doit pouvoir avoir lieu le plus précocement possible afin de pouvoir accompagner la personne dans son projet et anticiper son entrée en formation.

COMMENT LE FAIRE ?

Il semble pertinent que cet échange se réalise au travers d'un entretien physique au sein du centre de formation. Cela permettra ainsi à la personne de visiter le lieu de la formation et ainsi identifier certains besoins d'aménagement.

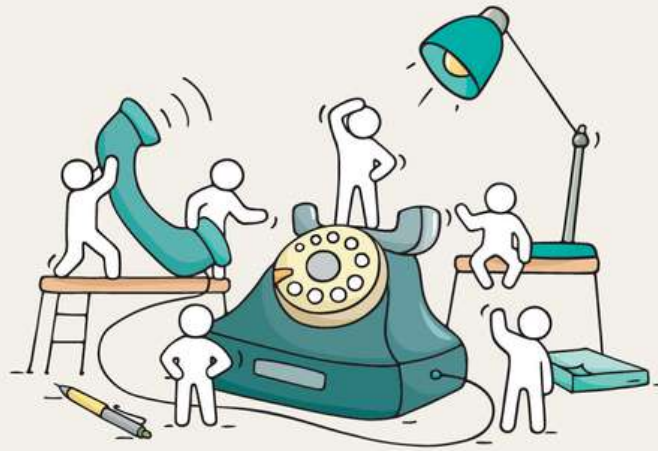
Attention : la personne n'est pas dans l'obligation de révéler son handicap, ainsi l'entretien doit être abordé sous l'angle des capacités et des besoins de compensation de la personne.



LES BONNES PRATIQUES



EN AMONT DE LA FORMATION



COMMUNIQUER SUR LE

HANDICAP

Communiquer sur l'intégration d'une personne présentant des troubles ou un handicap est important afin d'éviter les stigmatisations et de faciliter la compréhension des compensations dont elle dispose. Néanmoins, cette communication doit être réfléchie et construite en accord avec la personne concernée.

Cette communication doit s'adresser aux équipes pédagogiques, aux professionnels administratifs et aux stagiaires de la formation.

COMMUNICATION AUPRÈS DES ÉQUIPES PÉDAGOGIQUES

- Inutile de communiquer sur les troubles de la personne. Seuls ses compétences, ses restrictions médicales et ses besoins de compensation doivent être connus par les équipes pédagogiques.
- La mise en place de temps d'échange peut être opportune afin que les professionnels puissent échanger.
- Le référent handicap est identifié comme interlocuteur privilégié de l'équipe pédagogique. Idéalement, il sera en lien étroit avec la personne en situation de handicap

COMMUNICATION AUPRÈS DES PROFESSIONNELS ADMINISTRATIFS

Les professionnels administratifs peuvent également communiquer avec la personne en situation de handicap. Ainsi, il semble opportun de les informer sur les différentes restrictions médicales et les besoins de compensation de la personne.

LES BONNES PRATIQUES



EN AMONT DE LA FORMATION



COMMUNICATION AUPRÈS DES STAGIAIRES DE LA FORMATION

- La mise en place de certains dispositifs de compensation visibles peut engendrer de l'incompréhension de la part des stagiaires de la formation. Ainsi, afin d'éviter des situations de doute, l'ensemble des stagiaires (avec l'accord de la personne) peut être informé des restrictions médicales et des besoins de compensation de la personne en situation de handicap présente dans la formation.
- Afin d'éviter les situations d'incompréhension ou d'iniquité, la mise en place de certains aménagements, notamment pédagogiques ou organisationnels, peuvent être généralisés à l'ensemble des stagiaires de la formation.

ET SUR LE LIEU DU STAGE ?

La formation peut nécessiter une période de stage en entreprise. Afin de faciliter l'intégration de la personne en situation de handicap et lorsque ses troubles peuvent avoir une incidence lors du stage, il semble nécessaire de préparer au mieux cette période.

- Communication sur les restrictions médicales auprès de l'entreprise.
- Identification des compensations nécessaires sur le lieu de stage.
- Communication sur les aides mobilisables par l'entreprise.

Pour en savoir plus, voir la partie sur l'accompagnement pendant la période de stage page 18.

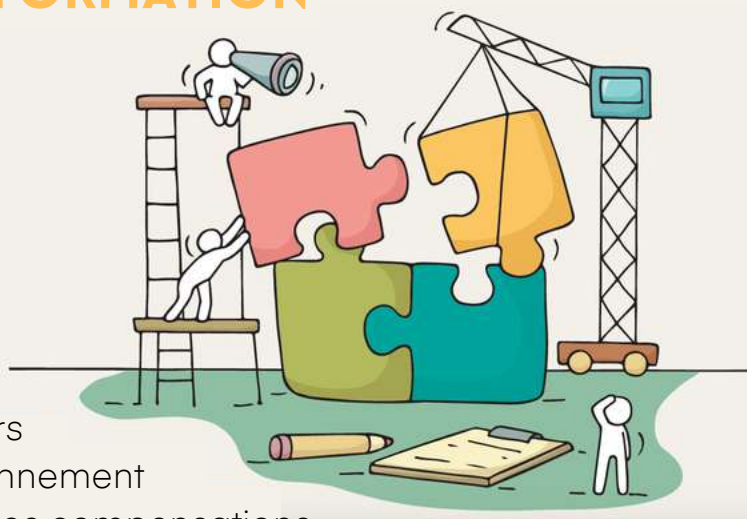
LES BONNES PRATIQUES



PENDANT LA FORMATION

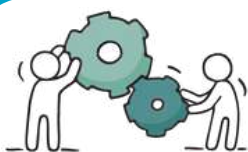
PRÉSENTATION DES QUATRE TYPES DE COMPENSATIONS

La compensation du handicap doit toujours être analysée selon la personne et l'environnement dans lequel elle évoluera. L'identification des compensations nécessaires se fera également à l'appui des informations recueillies en amont de la formation auprès de la personne elle-même et / ou du référent de parcours de la formation.



Les compensations mises en place peuvent être de quatre natures

:



Des aides techniques : adaptation matérielle du lieu de formation...



Des aménagements organisationnels : rythme de formation, pauses récurrentes...



Des aménagements pédagogiques : adaptation des supports de formation...



Des aides humaines : mobilisation d'un professionnel sur les temps de formation, mobilisation d'une aide spécifique sur certaines tâches...

Rappel : dans la grande majorité des situations, l'accueil d'une personne en situation de handicap ne nécessite aucun aménagement spécifique.

LES BONNES PRATIQUES



PENDANT LA PÉRIODE EN ENTREPRISE



La formation peut comporter des périodes en entreprise. Cette période doit faire preuve d'une attention particulière afin de faciliter au mieux l'intégration du stagiaire en situation de handicap.

PRÉPARATION EN AMONT DE LA PÉRIODE EN ENTREPRISE

- En amont de la période en entreprise et avec l'accord de la personne en situation de handicap, des informations concernant les restrictions médicales et les besoins de compensation pourront être communiquées à l'entreprise et en particulier à son tuteur.
- Une visite des locaux préalable peut également être utile afin d'anticiper certains besoins ou difficultés.

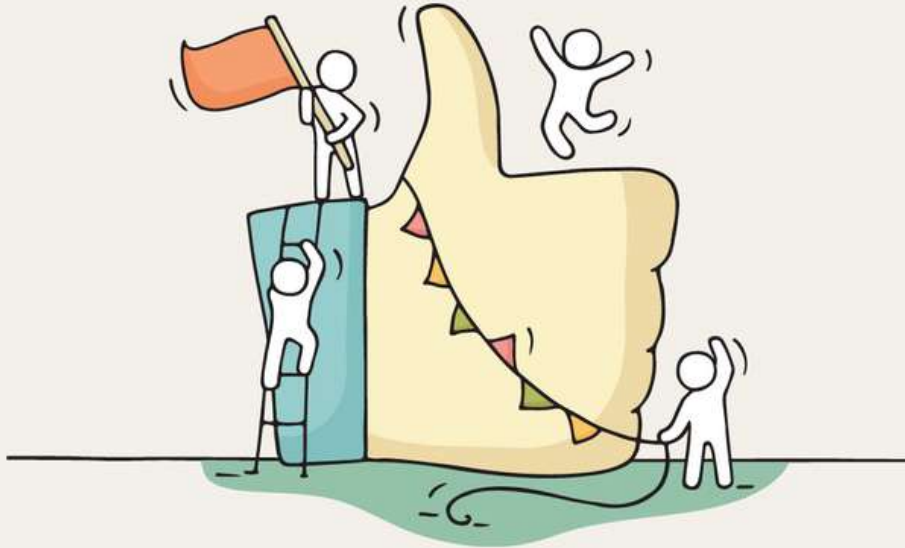
SUIVI DURANT LE STAGE

- Des rencontres régulières pourront être organisées entre le Maître de stage et une personne de l'établissement de formation (idéalement une personne étant en lien étroit avec le stagiaire en situation de handicap).
- Des temps d'échanges avec le stagiaire pourront également être mobilisés si nécessaire afin d'évoquer certaines difficultés.

LES BONNES PRATIQUES



PENDANT L'EXAMEN



Les candidats en situation de handicap qui se présentent aux examens peuvent bénéficier d'aménagements portant notamment sur :

- Les conditions de déroulement des épreuves (conditions matérielles, aides techniques, aides humaines, accessibilité des locaux). L'assistance d'un(e) secrétaire pourra être accordée, qui écrira sous la dictée du candidat, pour ceux qui ne peuvent pas écrire à la main ou qui ne peuvent pas s'exprimer par écrit d'une manière autonome. Des sujets transcrits en braille ou en gros caractères avec un fort contraste pourront être proposés.
- Un temps majoré pour les épreuves ou des temps de pauses entre ou pendant celles-ci pour une ou plusieurs épreuves (la majoration du temps imparti ne peut en principe excéder le tiers du temps normalement prévu pour l'épreuve, sauf dans des situations exceptionnelles).
- Des adaptations ou des dispenses d'épreuves, dans les conditions prévues par la réglementation de l'examen concerné.

Il convient de respecter les délais et les procédures de demandes d'aménagement auprès du ministère concerné/ son représentant.

ZOOM SUR DES TROUBLES SPÉCIFIQUES

Je suis DYSCALCULIQUE

Impact du handicap en situation de formation

La dyscalculie est un trouble des apprentissages touchant la sphère numérique : comprendre, utiliser, interpréter ou communiquer à l'aide des nombres. Elle peut ainsi engendrer des difficultés dans :

- Le traitement numérique : reconnaissance et écriture des chiffres.
- Les procédures de calcul : réaliser des additions, des soustractions, des calculs mentaux...
- Le sens du nombre : comprendre le lien entre le symbole et la quantité, comparer des nombres, estimer une quantité...

Aides techniques :

- Autoriser l'utilisation de la calculatrice.
- Fournir une table de correspondance écriture numérique et écriture littérale.

Aménagements pédagogiques :

- Donner deux versions écrites des nombres : numérique et littérale.
- Mettre en place un code couleur pour faciliter la distinction des centaines, des dizaines et des unités.
- Penser aux objets concrets qui permettent de favoriser l'acquisition des concepts.
- Ne pas dicter les nombres mais les écrire.

Aménagements organisationnels :

- Placer la personne loin de la fenêtre et proche de l'endroit où seront affichées les informations.
- Mettre à disposition des éléments de quantification manipulables.

Je suis DYSGRAPHIQUE

Impact du handicap en situation de formation

La dysgraphie est un trouble de l'acquisition et de la réalisation du geste graphique.

La dysgraphie se traduit par :

- Une écriture excessivement lente.
- Une écriture illisible et peu compréhensible.
- Une production écrite très désordonnée.

Ces difficultés engendrent un effort cognitif important pour les personnes.

Aides techniques :

- Autoriser l'utilisation d'un ordinateur.
- Proposer un plan incliné facilitant l'écriture manuelle.

Aménagements pédagogiques :

- Réduire la quantité de production écrite (utilisation de QCM).
- Transmettre les exercices à réaliser en formation ou à la maison, sous un format informatique modifiable (exemple : Word) afin que la personne puisse le réaliser à l'aide d'un ordinateur.
- Transmettre les supports de cours en version informatique afin de faciliter la prise de notes.

Aménagements organisationnels :

Prévoir du temps supplémentaire pour que la personne puisse rédiger son exercice.

ZOOM SUR DES TROUBLES SPÉCIFIQUES

Je suis DYSLEXIQUE

Impact du handicap en situation de formation

La dyslexie est un trouble spécifique de l'acquisition du langage écrit qui se traduit par des problèmes d'apprentissage et de maîtrise de la lecture.

Elle peut engendrer :

- Une lecture pénible ou hésitante.
- Une compréhension écrite lente.
- Une écriture peu fluide avec de nombreuses fautes d'orthographe.
- Une plus grande fatigue en raison des efforts importants demandés dans les tâches d'apprentissage.

Aménagements pédagogiques :

- Proposer des consignes courtes et énoncées une par une.
- Présenter l'information par plusieurs entrées : visuelle et auditive à chaque fois que cela est possible.
- Varier la présentation de l'information : images, photos, schémas...
- Écrire les informations importantes au tableau.
- Résumer de façon régulière les informations qui viennent d'être données.
- Souligner les erreurs ou les fautes commises lors de la restitution de travaux écrits mais ne pas les sanctionner.

Aménagements organisationnels :

- Communiquer les supports ou les documents de cours avant la séance.
- Utiliser une police d'écriture adaptée pour les documents transmis (Trebuchet MS, Verdana, Arial...).

Je suis DYSORTHOGRAPHIQUE

Impact du handicap en situation de formation

La dysorthographe est un trouble de l'acquisition et de la maîtrise de l'orthographe. La dysorthographe se manifeste par d'importantes erreurs de transcription, classées en 4 catégories :

- Les troubles de la transcription phonologique (confusion des sons proches, inversion de lettres...).
- Les troubles du contrôle sémantique (confusion d'homophones).
- Les troubles morphosyntaxiques (incapacité à assimiler les règles grammaticales).
- Les troubles du lexique orthographique (difficulté de représentation des mots écrits).

Aménagements pédagogiques :

- Proposer des consignes courtes et énoncées une par une.
- Présenter l'information par plusieurs entrées : visuelle et auditive à chaque fois que cela est possible.
- Varier la présentation de l'information : images, photos, schémas...
- Écrire les informations importantes au tableau.
- Résumer de façon régulière les informations qui viennent d'être données.
- Souligner les erreurs ou les fautes commises lors de la restitution de travaux écrits mais ne pas les sanctionner.

Aménagements organisationnels :

- Communiquer les supports ou les documents de cours avant la séance.
- Utiliser une police d'écriture adaptée pour les documents transmis (Trebuchet MS, Verdana, Arial...).

ZOOM SUR DES TROUBLES SPÉCIFIQUES

Je suis DYSPRAXIQUE

Impact du handicap en situation de formation

La dyspraxie est un trouble spécifique du développement de l'apprentissage et de l'automatisation des gestes qui se traduit par des :

- Difficultés de coordination des gestes fins.
- Difficultés à se repérer et à se positionner dans l'espace.
- Difficultés d'élocution.
- Difficultés graphiques et d'assemblage.
- Difficultés à effectuer des gestes ou des mouvements correctement séquencés.

Ce trouble engendre des difficultés d'organisation et de planification, une écriture peu fluide, une gêne dans l'analyse des tableaux et graphiques.

Aides techniques :

- Veiller à un fléchage bien visible et explicite des lieux de cours.
- Autoriser de manière systématique l'usage de l'ordinateur en cours et pour la restitution de travaux écrits.

Aménagements pédagogiques :

- Présenter l'information par plusieurs entrées : visuelle et auditive à chaque fois que cela est possible.
- Communiquer les supports ou les documents de cours avant la séance.
- Éviter tant que possible les tableaux et les graphiques.
- Utiliser des illustrations et des exemples concrets afin de faciliter l'appropriation des concepts.
- Expliciter les consignes de travail.

Aides humaines :

Les personnes dysgraphiques peuvent être accompagnées par différents professionnels tels que des orthophonistes ; des ergothérapeutes, des psychomotriciens, des orthoptistes, des podologues-posturologues parfois.

Je suis BIPOLAIRE

Impact du handicap en situation de formation

Le trouble bipolaire est un trouble sévère de l'humeur. Ce trouble se caractérise par des variations anormales de l'humeur alternant des phases dépressives et des phases maniaques (agitation, exaltation de l'humeur...).

Le trouble bipolaire induit notamment une tristesse profonde, une perte d'intérêt lors des phases dépressives, et des comportements excessifs lors des phases maniaques.

Ce trouble engendre également une grande fatigue et des difficultés dans les apprentissages (difficultés d'attention, de mise en oeuvre...).

Aménagements pédagogiques :

- Favoriser les activités et les évaluations individuelles plutôt que collectives.
- Permettre aux personnes bipolaires de travailler sur des sujets qui les motivent

Aménagements organisationnels :

- Demeurer attentif aux signes de fatigue, de comportements inopportuns ou de « mal d'être ».
- Veiller autant que possible à étaler la charge de travail.
- Favoriser l'estime de soi des personnes bipolaires en les encourageant et en les rassurant.
- Limiter autant que possible les facteurs perturbateurs en cours (bruit, interférences, ruptures du déroulé...).

ZOOM SUR DES TROUBLES SPÉCIFIQUES

Je suis DÉFICIENT

VISUEL

Impact du handicap en situation de formation

Le handicap visuel recouvre une diversité de déficiences, allant d'un trouble visuel bénin à une cécité totale qui impactent les activités suivantes :

- Lecture et écriture.
- Appréhension de l'espace et déplacements.
- Activités de la vie quotidienne.

Les personnes déficientes visuelles peuvent avoir recours à différentes aides techniques telles qu'un lecteur d'écran, une liseuse, un dictaphone...

De plus certaines personnes peuvent bénéficier d'une aide humaine ou canine pour se déplacer sur le lieu de formation.

Aides techniques :

- Mettre à disposition des sujets en braille pour les étudiants aveugles.
- Accepter qu'un enregistrement sur bande sonore puisse être réalisé.

Aménagements pédagogiques :

- Annoncer le plan du cours au fur et à mesure.
- Annoncer les types de contenus projetés, leurs titres et une brève description.
- N'utiliser les tableaux que lorsqu'ils sont indispensables.
- Les symboles doivent être écrits en toutes lettres pour pouvoir être lus par le logiciel.
- Transmettre les documents écrits papier avec de grands caractères et un contraste suffisant.
- Envoyer les cours une semaine à l'avance minimum en prenant soin de disposer d'une table des matières, utiliser des sauts de pages, ne pas diffuser de PDF scannés, utiliser la zone de commentaires pour décrire les éléments présents sur la page.

Je suis DÉFICIENT AUDITIF

Impact du handicap en situation de formation

Les conséquences sociales et les troubles de l'apprentissage résultant de la déficience auditive sont variables et dépendent de différents facteurs :

- Difficultés de compréhension du monde environnant et difficultés à se faire comprendre.
- Fatigue lorsque la personne malentendante se retrouve dans un lieu bruyant.
- Fatigue cognitive résultant de la dépense d'énergie nécessaire à la concentration.
- Isolement social et troubles de l'humeur.

Aménagements pédagogiques :

- Transcrire toute information orale par écrit.
- Sous-titrer les contenus sonores des vidéos projetées en cours ou transmettre une transcription écrite.
- Utiliser des phrases courtes, comportant peu de propositions.
- Limiter et expliquer les abréviations.

Aménagements organisationnels :

- Envoyer les cours une semaine à l'avance minimum afin de permettre à la personne d'en prendre connaissance et de s'en imprégner.
- Permettre à la personne de s'installer au 2e ou 3e rang de la salle.
- La personne doit être positionnée dos à la fenêtre pour ne pas être éblouie.

Aides techniques :

La personne peut être accompagnée d'un interprète lorsque le trouble est profond.

ZOOM SUR DES TROUBLES SPÉCIFIQUES

Je présente une DÉFICIENCE INTELLECTUELLE

Impact du handicap en situation de formation

La déficience intellectuelle est le résultat d'un fonctionnement intellectuel significativement inférieur à la moyenne et de difficultés d'adaptation.

Les personnes présentant une déficience intellectuelle en capacité d'intégrer un parcours de formation, présentent une déficience qui engendre :

- Des difficultés à se repérer à l'intérieur du bâtiment.
- Une lenteur dans les actions.
- Des difficultés à écrire.
- Des difficultés à appréhender les informations complexes.

Aménagements pédagogiques :

- Utiliser des phrases simples et éviter les détails inutiles.
- Reformuler régulièrement les messages importants.
- Utiliser des supports de communications diversifiés (textes, images, illustrations...).
- Décrire et illustrer les actions et exercices à réaliser.
- Éviter les énumérations et préférer les phrases courtes.
- Vérifier que la personne a bien compris le message transmis.

Aménagements organisationnels :

- Privilégier les salles de cours facilement accessibles.
- Installer la personne près du formateur.
- Donner des indications de temps (planning de la journée, rappel des horaires...).
- Donner un plan de cours structuré et détaillé

J'ai un HANDICAP MOTEUR

Impact du handicap en situation de formation

Le handicap moteur peut toucher un membre, une fonction motrice ou l'ensemble du corps. Les personnes atteintes de ce handicap se déplacent debout, en s'aidant d'une canne ou en fauteuil roulant.

Les déficiences motrices engendrent une gêne ou un empêchement dans les déplacements, la préhension d'objets et parfois la parole.

Le handicap moteur concerne également des personnes souffrant de différentes pathologies : un traumatisme crânien, une épilepsie, une hernie discale...

Aides techniques :

- S'assurer que le lieu de formation soit accessible (tant l'espace pédagogique que l'espace administratif).
- S'assurer que différents sièges sont disponibles dans les lieux d'attente.
- Éviter de mettre des documents ou des objets utiles à la formation en hauteur.
- Autoriser l'utilisation d'ordinateur.

Aménagements pédagogiques :

Pour les personnes dont le trouble impacte les facultés motrices des membres supérieurs :

- Transmettre les supports de formation en version informatique afin de faciliter la prise de notes.
- Transmettre les exercices à réaliser en formation ou à la maison sous un format informatique modifiable (exemple : Word) afin que la personne puisse le réaliser à l'aide d'un ordinateur.

ZOOM SUR DES TROUBLES SPÉCIFIQUES

Je suis AUTISTE DE HAUT NIVEAU DE FONCTIONNEMENT

Impact du handicap en situation de formation

Les troubles du spectre autistique (TSA) sont des troubles cognitifs qui recouvrent différentes formes.

L'autisme à haut niveau de fonctionnement affecte le rapport à l'environnement extérieur, c'est-à-dire les relations aux autres, les modalités de communication et certains comportements :

- Relative indifférence aux interactions collectives.
- Attention démesurée aux détails.
- Déstabilisation face aux situations imprévues.
- Impossibilité à comprendre les expressions figurées.
- Difficultés à commencer et à terminer une conversation.

Aides techniques :

- Les personnes autistes sont souvent hypersensibles aux bruits donc elles peuvent nécessiter un casque filtrant.
- Autoriser l'enregistrement du cours.

Aménagements pédagogiques :

- Aérer visuellement un document pour éviter l'excès d'informations.
- Expliciter tous les sigles et introduire un glossaire.
- Vérifier que les formulations employées ne comportent pas de sous-entendus.
- Numérotter et organiser les documents.
- Transmettre des consignes et des exemples clairs, concrets et explicites.
- Utiliser et transmettre un plan de cours structuré.
- Mettre à disposition un support de cours détaillé (enrichi de définitions, de chiffres, de références bibliographiques).

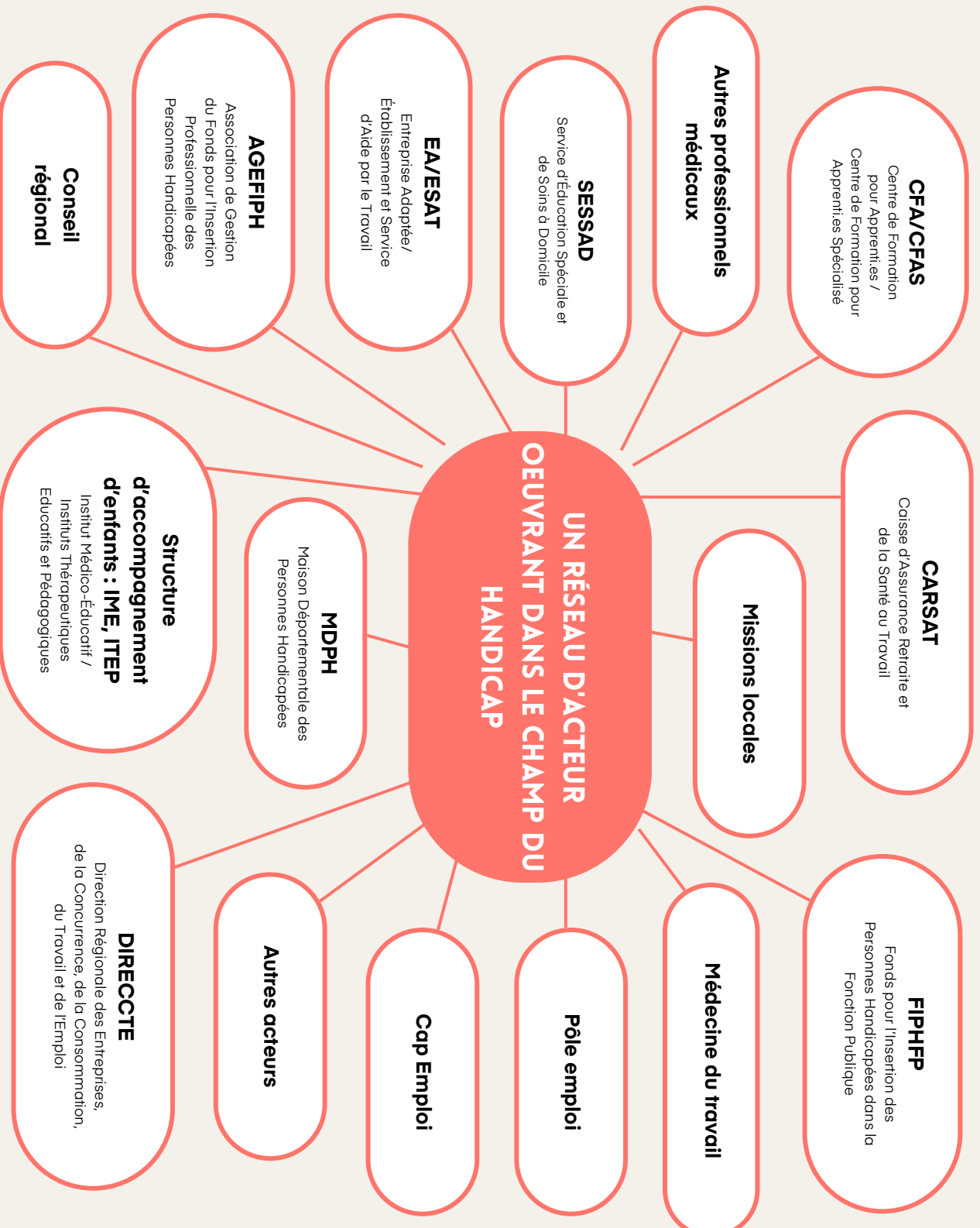
Aménagements organisationnels :

Permettre aux étudiants autistes de choisir leur place en cours.



PARTIE 3

PANORAMA DES ACTEURS ET DES AIDES MOBILISABLES



LES AIDES ET DISPOSITIFS



agefiph
national



agefiph
Ressource Handicap Formation
(RHF)

VOTRE RÉFÉRENT HANDICAP À L'IFCV

NINA TORRENTE

nina.torrente@ifcv.fr

01.79.62.05.04



Campus Marius AUFAN - 3ème étage



LE GUIDE DE SENSIBILISATION AU HANDICAP

À DESTINATION DES ALTERNANTS DE L'IFCV